

Conseil Fédéral : 104	
Date de Rédaction	06/06/2020
Date de Validation	06/06/2020
Date de Diffusion	23/06/2020
Rédacteur : Georges LE PALLEC	

Diffusion : **Bureau exécutif**
Conseil fédéral
Équipe Technique Nationale
Présidents des Comités Régionaux
Comités Régionaux et Départementaux
Conseillers Techniques Sportifs

N° Réf. : JZ/LR/DLB/GLP/EM/06/06/2020 – 104

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL FEDERAL DU SAMEDI 6 juin 2020

En visioconférence à 9h30

	Membres du Conseil Fédéral	Membres du BEX	Membres de droit	Invités	Représentant Membres Agréés
Présents	D. BIANCHI - B. CARLIER - P. BREZNER X. JOURDAIN - A. LENGELLE D. LE BELLOUR - G. LE PALLEC M. TASSERIT - J. THIOLAT- D. VIVIEN - D. KOEHLIN - J. COMBES M. VISEUR - P. PAOLETTI - E. COMBES F. GAEREL - E. BAKKAUS	J. ZOUNGRANA - E. GIRARD AL. VIARD - F. SEILER C. JEHL - D. CHAVRIER O. BAYLE	L. ROYE	A. VIGOUREUX S. BONVALET – P. FAUDOT D. BONIN – F. ESCAFFRE G. DANTIN	
Excusés	C. ROSE - M. DUVAL	P. DICKENS B. DUROURE		M. GERARD – P. GRIPPON A. CONTE - T. MOURAUD V. BLANCHET – JJ. HAYNE F. LACROIX	
Absents					

Nombre de votants : 17

Prochain conseil fédéral le 07/11/2020

I	ACTUALITE
<p>Information du Président Fédéral</p>	<p>Le président fédéral rend hommage à nos membres qui nous ont quitté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Michel DUBOILLE – 01/05/2020 - canoéiste de classe internationale qui fut Champion du monde de Slalom avec son équipier Jacques ROUSSEAU, en 1949 lors du premier championnat du Monde de la discipline à Genève. • Michel BELOEIL – 16/03/2020 - arrivé dans notre grande famille par son fils Aurélien. Son premier club était celui de Lalinde et il est devenu président. Il était référent Course en Ligne en Nouvelle Aquitaine, et juge national slalom et course en ligne. • Nicole REBY – 14/04/2020 - bénévole dévouée, tout comme l'était son mari Jean-Claude, au sein de son club d'Ancerville. « Le couple REBY aura marqué de son empreinte, le monde du canoë kayak. Ils auront permis à de nombreux jeunes de découvrir ce sport et de leur faire côtoyer le haut niveau. Ils ont su également transmettre à beaucoup d'entre nous, la fibre du bénévolat ! ..» • Marcel VENOT – 30/04/2020- il y découvre le canoë en 1954 au sein du Mâtel Sport Canoë Kayak club. Spécialiste de course en ligne, Marcel dispute les championnats d'Europe en canoë monoplace en 1957 et 1959. Membre du comité directeur de la FFCK dès 1963, conseiller technique régional de Canoë Kayak de 1968 à 1973, il est président de la commission nationale de course en ligne, puis de descente, et président de la ligue Rhône-Alpes. Il devient président de la FFCK en 1980 jusqu'en 1984, puis à nouveau en 1988 et en 1992. Quand Christian HUNAUT lui succède en 1996, il demeure vice-président de la fédération internationale jusqu'en 2004. <p>Un premier bilan des actions du plan de continuité de la fédération permet de constater que les impacts ont pu être réduits grâce à l'efficacité des dispositions mises en place, notamment le télétravail et la cellule d'accompagnement des clubs. De nombreuses dispositions ont été prises pour organiser une reprise rapide et structurée sur l'ensemble de nos territoires : publication de la doctrine de reprise, kit de communication, intervention auprès des préfets et du ministère des sports. Le plan de rebond a été soumis aux présidents des comités régionaux pour recueillir leurs remarques et leurs compléments avant présentation au conseil fédéral.</p>
<p>Information du DTN</p>	<p>Le renouvellement de l'ensemble des partenariats 2020 a été bouclé et toutes les conventions ont pu être signées. Cela permet de garantir un bon niveau de trésorerie dès ce premier semestre.</p> <p>Un très bon retour des mesures d'accompagnement est fait par les clubs. Par ailleurs les différentes actions menées en coordination avec l'administration ont permis de renforcer les liens, notamment avec les préfets de nos départements.</p> <p>Les actions de formation reprennent progressivement et malgré le confinement nous avons bénéficié, grâce aux actions de suivi du staff des entraîneurs, d'une bonne continuité de la vie sportive notamment pour la poursuite de l'entraînement des sportifs de haut niveau.</p> <p>L'ensemble du personnel et des cadres d'état sont chaleureusement remerciés pour leur très fort investissement pendant cette période difficile.</p>

Information du Secrétaire Général	<p>Le plan de reprise pour les personnels du siège privilégie le télétravail tout en aménageant une journée en présentiel afin de garder le lien avec les équipes.</p> <p>Même si la crise sanitaire a entraîné l'arrêt de la prise de licence, il n'y a pas eu de baisse sur le nombre des structures affiliées.</p>
--	---

II	THEME	POUR DECISIONS	Responsable
1	Report de l'assemblée générale	<p>En raison des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, l'assemblée générale 2019, prévue le 20 juin 2020, ne pourra se tenir en présentiel. Un report en septembre est soumis au vote :</p> <p>Résolution n°1 : En application de l'article S – 2.1.3.2 des statuts, il est donc proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de constater l'impossibilité de tenir l'assemblée générale le 20 juin 2020, - de donner quitus au Bureau Exécutif pour déterminer techniquement la date de report de l'assemblée générale du 20 juin 2020, entre les dates préalablement définies par le Conseil fédéral, à savoir le 19 septembre 2020 ou le 26 septembre 2020, en fonction des circonstances organisationnelles permettant la bonne tenue de l'assemblée générale. <p>15 participants, 9 pour, 5 contre, 1 abstention : adopté à la majorité</p>	J. Zoungrana
2	Plan de rebond	<p>Présentation du plan de rebond faisant suite aux résultats de l'étude COVID-19 effectuée auprès des clubs et des comités départementaux et régionaux en mai 2020. Les présentations sont jointes en annexe.</p> <p>Ce plan fait suite à l'enquête menée auprès des clubs (près de 500 réponses) et qui a permis de faire un état des lieux de la situation suite au confinement et d'identifier les besoins des clubs. 3 orientations stratégiques ont été identifiées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Limiter l'impact économique du confinement sur nos structures par la mise en place de cellules nationales et régionales d'accompagnement des clubs pour leur permettre de bénéficier des dispositifs d'aides de l'Etat et des collectivités (chômage partiel, fonds de soutien etc.) 	J. Zoungrana

		<p>2. Soutenir les structures en difficulté par des dispositifs financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'opération "SOUTIENSTONCLUB". Le CNOSF a mis en place avec l'aide d'une Société, une défiscalisation de dons nommée par l'opération « SoutienstonClub » (plus de 140 Clubs FFCK se sont inscrits à cette opération). Elle se compose : <ol style="list-style-type: none"> a. d'une part d'un fonds de soutien de 100 k € du CNOSF soutenu par des partenaires comme Décathlon (100 k€) et d'autres sociétés b. d'autre part des soutiens des particuliers au travers de dons défiscalisés qui permettront d'aider les structures en grandes difficultés • La mise en place d'un fond de solidarité Fédéral pour les Clubs en difficulté de trésorerie, • Possibilité de modification des plafonds pour l'aide à la création de club (réduction du seuil minimal de licence de 20 à 15 et augmentation du plafond à 1500 euros), • Possibilité de mettre en place de prêt à taux zéro pour 2021 et 2022 avec augmentation du plafond de 150k€ à 200 k€, possibilité de report d'un an d'un remboursement, possibilité de compléter par une aide du Comité régional ou d'autres partenaires, possibilité à titre exceptionnel d'intervenir sur le soutien à l'emploi, • Report des prélèvements du logiciel GOAL des mois de mars, avril, mai et juin pour un report sur la fin de l'année, par contre, virement au mois de juin de toutes les sommes en attente, • Aide à la participation aux championnats de France de fin 2020 par la prise en charge par la FFCK des frais d'inscription des athlètes et de clubs. <p>3. Favoriser la reprise des activités et le rebond</p> <p>6 volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Le volet « sanitaire et pédagogique » avec les doctrines et guides sanitaires et pédagogiques, et les outils de communication (affiche, différents médias) b. Le volet scolaire avec l'accompagnement à la reprise des activités scolaires dans le cadre du dispositif 2S2C – Sport, Santé, Culture, Civisme. c. Le volet « tourisme » avec une action particulière sur la promotion de la pratique des sports de pagaie en France cet été. d. Le volet « rentrée des clubs e. Le volet « animations fédérales » à l'automne f. Le volet « lobbying auprès des collectivités » (colonies de vacances et rentrée scolaire). 	
--	--	--	--

		<p>La partie relative au fonds de développement est soumise au vote :</p> <p>Résolution n°2 : adaptation temporaire du règlement du fonds de développement :</p> <p>Pour 2020 et 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du plafond de 150 000 à 200 000 euros, - Possibilité de report de remboursement d'emprunt d'un an, - Extension à titre exceptionnel et temporaire à l'emploi (Plafond de 10 000 euros). <p>16 participants, 16 pour, 0 contre, 0 abstention : adopté à l'unanimité</p>	
3	Règlements sportifs	<p>Les commissions sportives d'activité ont effectué un travail de révision de leurs règlements respectifs pour les années 2021 et 2022. La commission nationale des juges et arbitres, le Bex, le conseil fédéral et la DTN y ont été associés.</p> <p>Les évolutions des différents règlements ont été soumises au vote :</p> <p>Résolution n°3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement course en ligne / marathon / paracanoë pour 2021-2022 <p>16 participants, 15 pour, 0 contre, 1 abstention : adopté à la majorité</p> <p>Résolution n°4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement slalom pour 2021-2022 <p>17 participants, 13 pour, 1 contre, 3 abstentions : adopté à la majorité</p> <p>Résolution n°5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement descente pour 2021-2022 <p>15 participants, 15 pour, 0 contre, 0 abstention : adopté à l'unanimité</p> <p>Résolution n°6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement dragon boat pour 2021-2022 <p>15 participants, 15 pour, 0 contre, 0 abstention : adopté à l'unanimité</p>	E. Girard

		<p>Résolution n°7 : - Règlement océan racing pour 2021-2022 15 participants, 15 pour, 0 contre, 0 abstention : adopté à l'unanimité</p> <p>Résolution n°8 : - Règlement kayak polo pour 2021-2022 15 participants, 15 pour, 0 contre, 0 abstention : adopté à l'unanimité</p> <p>Résolution n°9 : - Règlement waveski pour 2021-2022 15 participants, 14 pour, 1 contre, 0 abstention : adopté à la majorité</p> <p>Résolution n°10 : - Premier règlement raft 15 participants, 15 pour, 0 contre, 0 abstention : adopté à l'unanimité</p>	
4	Médailles fédérales	<p>La commission distinctions propose l'attribution de 17 médailles fédérales (11 en or et 6 en argent) au titre de l'année 2020. A noter, la proposition d'attribution de deux médailles d'or à titre posthume.</p> <p>Résolution n°11 : Proposition de médailles fédérales 14 participants, 14 pour, 0 contre, 0 abstention : adopté à l'unanimité</p>	G. Le Pallec

	III	POUR ETUDE
1	Budget prévisionnel 2020	<p>Le plan de continuité budgétaire, prenant en compte les effets de la période de pandémie de la COVID-19 sur les produits et charges de la FFCK et sur sa trésorerie, a été présenté au commissaire aux comptes.</p> <p>Ce plan de continuité permet de mesurer l'effet, sur le budget prévisionnel, des mesures de continuité mises en œuvre.</p> <p>Les éléments en synthèse :</p> <p>Ce plan de continuité budgétaire a permis de réexaminer le budget prévisionnel validé par le conseil Fédéral du mois de janvier et adopté le 14 avril, en Assemblée Générale. Il passe ainsi de 8,6M€ à 8,2M€.</p> <p>Les éléments majeurs à retenir dans ce plan de continuité:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au plan des principes: 3 principes guidaient le budget prévisionnel <ul style="list-style-type: none"> • Un principe de sécurité pour les produits - seuls les produits sûrs ont été intégrés. • Un principe de réalité- les charges ont été estimées au plus juste de leur valeur • Un principe de clarté concernant la forme du document 2. Au plan des produits, <ul style="list-style-type: none"> • La baisse des produits est évaluée à 389 K€, • Elle porte sur : les licences, les formations, l'animation sportive, la branche sport loisir (bureau d'étude et centrale d'achat) • A noter néanmoins une augmentation de 55 K€ sur le haut niveau olympique 3. Au plan des charges <ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action de la fédération prévoit la réduction des charges de 389 K€ • Cette réduction porte sur: la direction générale et les activités statutaires (réunion des instances, loyers..), la direction administrative et financière, les activités sportives de haut niveau olympique, paralympique et non olympiques (moins d'actions du fait du confinement), la formation, le développement. <p>Afin de réduire l'impact économique du confinement, la FFCK a mis en œuvre un plan de continuité permettant à la fois de maintenir la capacité opérationnelle de la fédération et la réduction des charges. Ce plan a porté notamment sur les ressources humaines (recours au chômage partiel, télétravail, congés etc.), l'accompagnement des clubs, la réduction des charges fixes (ex loyer de Vaires).</p> <p>En revanche, les budgets des CNA –commissions nationales d'activités - n'ont pas été modifiés afin que celles-ci conservent toutes leurs capacités opérationnelles lors de la phase de relance de nos activités.</p>

		<p>4. <u>Au plan de la trésorerie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2020 la trésorerie était de 3 ,1 M • Au 25 mai 2020, la trésorerie de la FFCK est de 2 ,7 M€ <p>La trésorerie de la FFCK est donc très favorable et ne subit donc pas les problèmes de trésorerie connus par d'autres acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>Ce plan de continuité a été validé au 4 juin par le commissaire aux comptes.</p> <p>La « Note relative au plan de continuité financière de la FFCK » est présentée en annexe.</p>
2	Tableau de participation des membres du conseil fédéral aux manifestations	<p>En raison du report de la plupart des manifestations nationales en fin d'année et des modifications de calendrier, le tableau de la représentation des membres du conseil fédéral lors des championnats de France senior a été mis à jour. La synthèse est présentée en annexe.</p> <p>A noter les incertitudes sur la date des championnats de France de marathon et sur le lieu des championnats de kayak polo.</p> <p>Le report de jury est présenté en annexe.</p>
3	Point sur le PSF 2020	<p>Dans le cadre du PSF (Projet Sportif Fédéral), l'Agence Nationale du Sport (ANS) a doté la FFCK d'une enveloppe complémentaire de 66 000 euros à destination des clubs.</p> <p>La pratique jeune est une des orientations importantes du projet fédéral. C'est pourquoi le Bureau Exécutif a fait le choix de flécher cette enveloppe complémentaire sur les actions et l'achat de matériel pour les jeunes.</p> <p>Le point est fait sur la répartition de cette enveloppe complémentaire.</p>
4	Représentation dans les comités de bassin	<p>Présentation des représentants de la FFCK dans les divers comités de bassin.</p> <p>La représentation de notre fédération dans les différentes instances de l'eau et de la biodiversité est un élément important permettant de peser sur les politiques de gestion de l'eau et d'accès aux sites de pratique.</p> <p>Actuellement, nous sommes présents dans 4 comités de Bassin :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adour Garonne : Bastien Dantin, nommé depuis 2ans en remplacement d'Isabelle Ménétreay 2. Loire Bretagne : Michel Vendrot, xième mandat 3. Rhône Méditerranée ; Philippe Caillebotte, deuxième mandat 4. Seine Normandie : Lucien Chaise 1er mandat et 1ère représentation au CB <p>La FFCK a l'opportunité d'être représentée dans les 2 autres Comités de Bassin :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Artois Picardie 2. Rhin Meuse <p>D'autre part, nous sommes aussi présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au Comité national de l'Eau : Georges Dantin • Au Comité National de la Biodiversité : Philippe Caillebotte, en remplacement de Rosine Tisserand

		<p>Ces présences dans les instances de l'eau et de la biodiversité nous ont permis</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nouer des relations (EPTB , EPCI, Collectités diverses, ONG....), • de calmer des tensions et de limiter les conflits d'usages • de nous faire reconnaître en tant qu'acteurs de l'eau crédibles et responsables. <p>L'importance de notre présence au sein de ces instances est d'autant plus grande que se profile la révision des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux –SDAGE- pour 2022/2027.</p>
--	--	---

V	QUESTIONS DIVERSES

La séance est clôturée à 13h20

Dominique LE BELLOUR
Président du conseil fédéral

